

1 - Actualité nationale et internationale

Taux d'intérêt

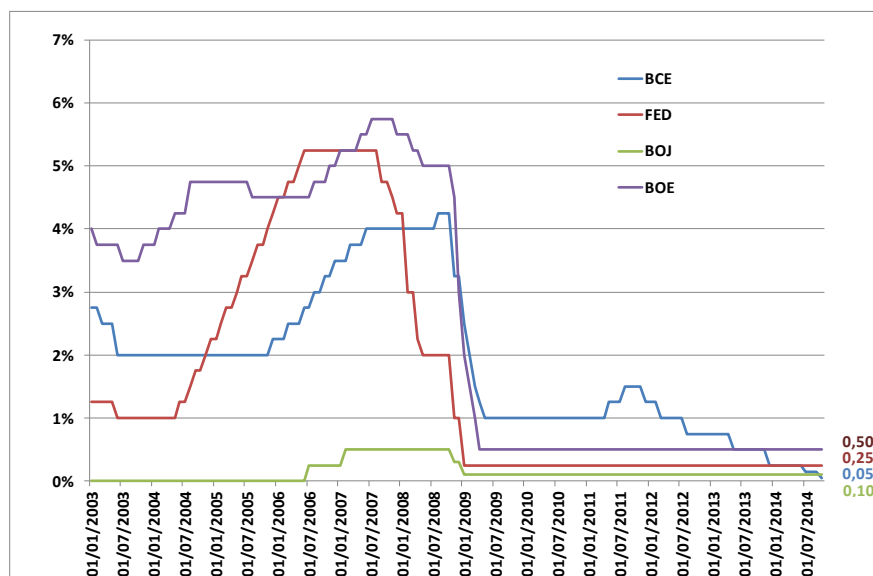
La BCE renforce les mesures d'assouplissement de sa politique monétaire

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 2 octobre 2014, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, déclarait, lors de sa conférence de presse : « Dans le sillage des décisions prises le 4 septembre 2014, nous avons également défini les principales modalités opérationnelles du programme d'achat de titres adossés à des actifs (asset - backed securities purchase programme - ABSPP) ainsi que du nouveau programme d'achat d'obligations sécurisées (covered bond purchase programme - CBPP3) (...). Les nouvelles mesures apporteront un soutien à des compartiments spécifiques du marché qui jouent un rôle essentiel dans le financement de l'économie. Elles amélioreront encore le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire, faciliteront l'offre de crédit à l'économie au sens large et auront des retombées positives sur d'autres marchés. (...) Conjuguée avec l'orientation déjà accommodante de la politique monétaire, la mise en œuvre résolue des nouvelles mesures étayera solidement l'ancrage des anticipations d'inflation à moyen et à long terme, à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. À mesure qu'elles se transmettront à l'économie, toutes nos mesures contribueront à ramener les taux d'inflation à des niveaux plus proches de notre objectif. S'il devenait nécessaire d'accentuer la réponse aux risques d'une période trop prolongée de faible inflation, le Conseil des gouverneurs affirme unanimement son engagement à recourir à des instruments non conventionnels supplémentaires dans le cadre de son mandat. »

La déclaration introductive de Mario Draghi : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-02102014-declaration_introductive.pdf

Détail opérationnel des programmes d'achats de titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-annonce-operation-programme-achats-titres-02-10-2014.pdf

Taux directeur des principales banques centrales



Nouveaux billets

Bilan du renouvellement de la gamme de billets en F CFP

La période de double circulation de l'ancienne gamme de billets en F CFP avec la nouvelle s'est achevée le 30 septembre 2014 au soir. À cette date et depuis l'introduction des nouveaux billets en F CFP, 70 % des billets de l'ancienne gamme, représentant 9,2 millions de coupures, ont été retournés aux guichets de l'IEOM. À Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, l'IEOM a récupéré respectivement 25 %, 59% et 87% des billets de l'ancienne gamme émis sur chacune des places. Désormais, seuls les nouveaux billets en F CFP ont cours légal et peuvent être utilisés comme moyen de paiement. Les échanges d'anciens billets s'effectuent sous certaines modalités aux guichets des agences IEOM ou dans des établissements partenaires de l'opération. Plus d'informations sur www.nouveauxbillets.nc, www.nouveauxbillets.pf, www.nouveauxbillets.wf.

Chômage

France : baisse du chômage en août

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'est établi à 3 413 300 en France métropolitaine fin août 2014. Ce nombre baisse par rapport à la fin juillet 2014 (-0,3 %, soit -11 100). Sur un an, il croît de 5,2 %.

Chômage stable en ZE18 et en légère baisse dans UE28

Dans la zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,5 % en août 2014, stable comparé à juillet 2014, mais en baisse par rapport au taux de 12,0 % d'août 2013. Dans l'UE28 le taux de chômage s'est établi à 10,1 % en août 2014, niveau le plus bas enregistré depuis février 2012. Le taux d'août 2014 est en baisse par rapport au taux de 10,2 % de juillet 2014 et à celui de 10,8 % d'août 2013. Eurostat estime qu'en août 2014, 24,642 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,326 millions dans la zone euro. Par rapport à juillet 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 134 000 dans l'UE28 et de 137 000 dans la zone euro. Comparé à août 2013, le chômage a baissé de 1,745 million de personnes dans l'UE28 et de 834 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,7 %) ainsi qu'en Allemagne (4,9 %), et les plus élevés en Grèce (27,0 % en juin 2014) et en Espagne (24,4 %).

Inflation

France : Recule de l'IPC

L'indice des prix à la consommation (IPC) recule de 0,4 % en septembre 2014, après une hausse de 0,4 % en août. Corrigé des variations saisonnières, il diminue de 0,1 % après une hausse de 0,1 % en août. Sur un an, l'IPC augmente de 0,3 % en septembre 2014, en léger repli par rapport au mois précédent (+0,4 %).

Baisse continue de l'inflation en zone euro

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 0,3 % en septembre 2014, en baisse par rapport au mois d'août, où il était de 0,4 %, selon une estimation rapide publiée par Eurostat. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, les services devraient connaître le taux annuel le plus élevé en septembre (1,1 %, contre 1,3 % en août), suivis de l'alimentation, boissons alcoolisées & tabac (0,2 %, contre -0,3 % en août), des biens industriels hors énergie (0,1 %, contre 0,3 % en août), et de l'énergie (-2,4 % contre -2,0 % en août).

Asie

Chine : des mesures ciblées en soutien à l'économie

Le Premier ministre Li Keqiang a annoncé le lancement d'investissements dans les réseaux de transport d'information, de conservation d'eau et de protection environnementale. Ce soutien à l'économie s'accélère depuis le début du deuxième semestre 2014. Il répond à un retournement des secteurs de l'immobilier et de la construction. Le secteur tertiaire, jusqu'ici le plus dynamique, connaît lui aussi un tassement de sa croissance.

Actualité législative

Arrêté du 30 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 1er mars 2012 relatif au registre unique prévu à l'article L. 512-1 du code des assurances et à l'article L. 546-1 du code monétaire et financier:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000029524985&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id>

Arrêté du 30 septembre 2014 relatif à la capacité professionnelle des intermédiaires en financement participatif :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000029525001&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id>